

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015**

~~~~~

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

REÇU

le - 8 OCT. 2015

Délégations de vote :

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE,
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

~~~~~

### 4C - PLAN DE CESSIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX : CESSION DE PORTION DE LA PARCELLE AZ 160

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que le Conseil Régional d'Aquitaine a créé une chaufferie bois au lycée Jules Supervielle.

Après accord de la Commune, la voie de desserte de la chaufferie avec les aires de retournement a été réalisée sur une emprise de 845 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée AZ 160.

Par courrier du 22 août 2014, la Commune a proposé à la Région de s'en porter acquéreur au prix estimé par le service des Domaines, soit 20 €/m<sup>2</sup>, représentant une cession à hauteur de 16 900 €.

Par courrier du 7 avril 2015, le Conseil Régional d'Aquitaine a accepté la proposition de la Commune.

.../...

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession d'une portion de 845 m<sup>2</sup> issus de la parcelle AZ 160 aux conditions ci-énoncées,

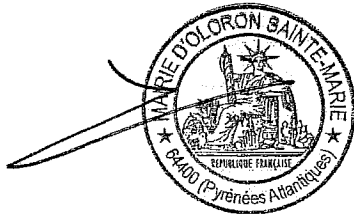
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif proposé par les services du Conseil Régional d'Aquitaine.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 05 octobre 2015.

Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015



Hervé LUCBÉREILH

